

REGLEMENT DU JEU

« GRAND JEU CARTE U »

Article 1. ORGANISATION

La COOPÉRATIVE U ENSEIGNE, Société anonyme coopérative à capital variable, dont le siège social est situé au Parc Tertiaire ICADE, 20 rue d'Arcueil – CS 10043 – 94533 Rungis Cedex, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Créteil sous le numéro 304 602 956 (ci-après la « Société Organisatrice»), organise sur internet un Jeu sans obligation d'achat (ci-après « Jeu ») du Lundi 13 au dimanche 26 Septembre 2021 inclus accessible via l'URL suivante : <https://www.magasins-u.com/grand-jeu-carte-u> – selon les modalités décrites au présent règlement accessible via l'URL ci –dessus.

Le Jeu est composé de :

- Un instant gagnant du 13 au 26 septembre 2021 inclus (ci-après « Instant Gagnant)
- Un tirage au sort final effectué le 27 septembre 2021 (ci-après le « Tirage au sort »)

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité (ci-après le « Règlement »)

Article 2. MODALITES DE PARTICIPATION

2.1 - Généralités

La Société Organisatrice organise le Jeu sans obligation d'achat accessible sous l'adresse URL <https://www.magasins-u.com/grand-jeu-carte-u> pour l'ensemble des Magasins de l'enseigne Hyper U, Super U, U Express et Marché U, situés en France Métropolitaine hors Utile et hors Drom-Com.

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, détentrice d'une Carte U valide à la date du Jeu dont le numéro de téléphone et/ou une adresse mail est renseigné, résidant en France métropolitaine hors DROM COM et Utile, ayant rempli les conditions de participation au Jeu (ci-après dénommé les « Participants »).

Ne peuvent participer au Jeu les membres du personnel :

- des magasins u
- de la Société Organisatrice ainsi que ceux de ses établissements répondant à la définition de l'article R. 123-40 du Code de Commerce
- des sociétés prestataires de services de la Société Organisatrice et leurs éventuels sous-traitants ayant participé à l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre du Jeu.

Ne peuvent pas participer au Jeu, les membres de la Société Organisatrice, toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu. Sont également exclus de toute participation les membres des familles (conjoint(e)s, concubin(e)s, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) des personnes précédemment citées. A cet effet, un justificatif d'identité pourrait être demandé aux Participants.

Ne peuvent pas participer au Tirage au sort du Jeu, les membres de la Société Organisatrice et des Magasins U, toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Tirage au sort. Sont également exclus de toute participation les membres des familles (conjoint(e)s, concubin(e)s, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) des personnes précédemment citées.

La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Toutes informations inexactes ou mensongères entraînent la disqualification du participant.

Les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Des moyens techniques ont été mis en place afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu

Pendant toute la durée du Jeu, une seule participation par foyer et/ou carte u et/ou compte utilisateur peut être effectuée.

Il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet, d'une adresse électronique valide, d'un compte espace u sur le site magasins-u.com pour participer au Jeu.

2.2 DEROULEMENT DU JEU

Le Jeu se déroulera en deux (2) temps comme suit :

- Un Tirage au sort (ci-après dénommé le « Tirage au sort ») organisé le Lundi 27 Septembre 2021 à la fin de l'animation
- Un Instant gagnant (ci-après dénommé « l'Instant Gagnant ») organisé du Lundi 13 au Dimanche 26 Septembre 2021 inclus.

2.2.1 Participation au tirage au sort (MEMORY)

Une fois authentifié sur le site internet du jeu, une page tutoriel s'affiche automatiquement. Cette page présente au participant le jeu de mémoire à réaliser afin d'accéder au formulaire de participation.

Le jeu de mémoire est constitué de 8 paires de cartes :

- L'ensemble des cartes disposent d'un recto avec un visuel unique.
- Chaque paire de carte dispose au verso d'un visuel unique et d'un titre représentant une des nouvelles fonctionnalités de l'application Mon Magasin U.

Pour réussir le Jeu de mémoire et accéder au formulaire de participation au Tirage au sort, le participant devra retourner l'ensemble des cartes par paire pour terminer le jeu de mémoire.

Pour la bonne compréhension de ce qui précède :

- Si le participant retourne une carte et découvre le visuel A puis retourne une autre carte et découvre le visuel B : ces deux cartes n'étant pas des paires identiques, alors celles-ci se repositionnent sur leur recto.
 - Si le participant retourne une carte et découvre le visuel A puis retourne une autre carte et découvre le visuel A : ces deux cartes étant identiques alors celles-ci restent verrouillées sur leur verso.
- Lorsque le participant retrouve l'ensemble des cartes par paires (ensemble de cartes positionnées sur leur verso) celui-ci accède automatiquement au formulaire de participation.

Dans le cas où le participant ne réussit pas le jeu de mémoire, il ne pourra accéder au formulaire de participation lui permettant de finaliser sa participation au Jeu.

2.2.2 Participation à l'Instant Gagnant « Flip Card »

Pour participer à l'Instant Gagnant le participant doit se rendre à l'adresse officielle du Jeu

<https://www.magasins-u.com/grand-jeu-carte-u> entre le Lundi 13 et Dimanche 26 septembre inclus.

Le participant doit ensuite cliquer sur un bouton de participation. Il lui est alors rappelé qu'il doit disposer ou créer un compte espace u sur magasins-u.com avec sa Carte U renseignée sur son espace u pour participer au

Jeu. S'il dispose déjà d'un compte espace u avec sa Carte U renseignée, le participant doit se connecter à son espace u en renseignant son identifiant et son mot de passe dans les champs prévus à cet effet.

S'il n'en dispose pas déjà, le participant doit se créer un compte espace u. Pour créer un compte espace u, il suffit au participant de cliquer sur les liens « Je crée mon espace u » ou « inscrivez-vous » présents sur la page d'accueil du site et de remplir le formulaire de création de compte en remplissant les champs prévus à cet effet. S'il le souhaite, le participant peut recevoir les actualités, offres et nouveautés de la part de la Coopérative U Enseigne en cochant la case prévue à cet effet. Le participant peut également s'inscrire sur le site sans recevoir les informations et offres de la Coopérative U Enseigne. Il est précisé qu'il n'existe aucune relation entre l'acceptation à recevoir les informations et offres de la Coopérative U Enseigne et la possibilité de s'inscrire sur le site. Cela n'est pas obligatoire et ne conditionne pas la participation au Jeu. Le participant doit terminer son inscription au site en cliquant sur le bouton « Je valide mes informations ».

Si le participant dispose d'un compte espace u sans que sa Carte U ne soit renseignée, il suffit au participant de se connecter à son espace u via le lien "connectez-vous" présent sur le site magasinsu.com puis de renseigner ses identifiants. Une fois connecté à son espace u, le participant doit cliquer sur l'onglet "ma Carte U" puis doit saisir son numéro de carte u ainsi que sa date de naissance renseignée lors de la création de sa Carte U puis cliquer sur "je valide".

2.2.3 Vérification des informations du formulaire de participation et validation de la participation au Jeu

Une fois le jeu de mémoire réussi, la page suivante s'affiche automatiquement et le participant est invité à compléter et vérifier un formulaire d'inscription.

Le participant doit vérifier les coordonnées suivantes pré-remplies dans les champs prévus à cet effet ci-après :

- *Civilité**
- *Nom**
- *Prénom**
- *Email**
- *N° Carte U**

Ces champs sont automatiquement complétés via les informations de la Carte U du participant, ils ne sont pas modifiables sur le formulaire de participation. Pour modifier les informations rattachées à la Carte U, le participant doit effectuer sa demande avec ses informations à jour via le formulaire de contact magasins-u.com disponible à l'adresse suivante : <https://www.magasins-u.com/contact> ou en se rendant à l'accueil de son Magasin u.

Les champs suivants sont modifiables :

- *Adresse postale**
 - *Code postale**
 - *Ville**
 - *Pays**
 - *Téléphone**
- * Mentions obligatoires pour participer au tirage au sort.*

* Les champs mentionnés par un « * » sont les champs obligatoires à renseigner pour valider sa participation au Jeu.

L'ensemble des informations communiquées dans ces champs doivent être valides.

Tout formulaire d'inscription rempli de façon incomplète ou incompréhensible, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

Chaque participant doit ensuite valider sa participation en cliquant sur le bouton de validation prévu à cet effet.

2.2.4 Affichage du résultat de l'Instant Gagnant

Après validation de sa participation, La révélation de l'instant gagnant s'effectue via une Carte U à « choisir et retourner» par le participant.

Pour découvrir le résultat de l'Instant Gagnant, le participant doit « choisir et retourner » une Carte U présente sur cette page et découvrir le message « gagné » ou « perdu ».

2.2.5 Page de résultat et confirmation d'inscription au Tirage au Sort

Après avoir découvert le résultat « gagné » ou « perdu » à l'Instant Gagnant, les participants sont automatiquement dirigés vers la page de confirmation d'inscription au Tirage au Sort.

En complément de leurs confirmations d'inscriptions au Tirage au Sort, les participants gagnants à l'Instant Gagnant sont informés du gain en € Carte U remporté.

Les participants seront également notifiés de la confirmation de leurs inscriptions au Tirage au sort par e-mail à l'adresse qu'ils auront mentionné dans le formulaire d'inscription à l'Instant Gagnant.

Les participants gagnant à l'Instant Gagnant recevront dans ce même e-mail, les informations relatives à leur gain ainsi que le délai de crédit automatique sur la Carte U utilisé lors de la participation au jeu.

Article 3. DESIGNATION DES GAGNANTS

3.1 Désignation des gagnants aux instants gagnants

L'instant gagnant est un processus aléatoire de gain instantané. Ce processus est déterminé par un programme informatique en tenant compte des paramètres suivants : durée du jeu, nombre de dotations à gagner, ordre d'enregistrement de la connexion pendant la période gagnante.

Si l'instant précis (date, heure, minute, heures enregistrées (heure française) sur le serveur de la Société Organisatrice faisant foi) où le Participant valide sa participation correspond à l'un des instants gagnants mis en jeu, le Participant sera déclaré gagnant et il sera immédiatement informé du gain remportée.

Si plusieurs participants valident leur participation pendant un même instant gagnant, seul le premier dont la participation sera enregistrée sur le serveur de la Société Organisatrice gagnera la dotation correspondante.

Si aucun participant ne valide sa participation au moment d'un instant gagnant, cet instant gagnant reste ouvert jusqu'au prochain instant gagnant mis en jeu : le gagnant sera alors le premier participant à être enregistré par le serveur de la Société Organisatrice à partir de la fin de l'instant gagnant correspondant.

Le moment de participation retenu pour déterminer les gagnants est celui où le participant clique sur le bouton de validation de participation. Si aucune participation ne coïncide avec l'un des instants gagnants, la première participation suivant immédiatement cet instant sera considérée comme gagnante.

3.2 Désignation des gagnants du Tirage au Sort

L'ensemble des participants ayant finalisé leurs participations à l'Instant Gagnant et dont le formulaire d'inscription aura été correctement complété seront automatiquement inscrit au Tirage au Sort.

Le gagnant est désigné de manière aléatoire par Tirage au Sort qui sera effectué le 27 septembre 2021

La date du tirage au sort pourra être reculée sans préavis dans l'hypothèse où une fraude au présent Jeu aurait été identifiée, entraînant pour la Société Organisatrice l'obligation d'effectuer un contrôle des inscriptions au Jeu, préalablement à tout tirage au sort, ou en cas de survenance d'un évènement de force majeure empêchant la tenue du tirage au sort à la date initialement prévue. Dans ce cas, aucune réclamation ne pourra être portée à l'encontre de la Société Organisatrice.

Article 4. DOTATIONS

1/ L'Instant Gagnant

a- € Carte U

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Instant Gagnant, la dotation globale de l'opération est de 6500 Euros pour une valeur commerciale globale indicative mis en jeu sous forme d'€ Carte U répartis de la manière suivante sur la période de validité de l'Instant Gagnant :

- **200 lots de 10€ Carte U : 2 000€ CU**
- **100 lots de 20€ Carte U : 2 000 € CU**
- **50 lots de 50€ Carte U : 2 500€ CU**

Les € Carte U seront crédités automatiquement sur la Carte U du gagnant utilisé lors de la participation au jeu sous un délai de 5 jours après la fin du jeu. Ils ne peuvent donner lieu à la remise de leurs contre-valeurs en numéraire.

2/ Tirage au sort

Dans le cadre de la mise en œuvre du Tirage au sort, 1000 € Carte U sont mis en jeu. Ces 1000€ Carte U seront crédité automatiquement sur la Carte U utilisé lors de la participation au jeu sous un délai de 5 jours après la fin du jeu.

En cas de changement, de perte ou de vol de la Carte U du participant, les € Carte U remportés ne pourront être attribués, transférés sur une autre Carte U et seront considérés comme définitivement perdus.

Ils ne pourront donner lieu à la remise de leurs contre-valeurs en numéraire.

Article 5. MODE D'INFORMATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront personnellement avertis de leur gain par voie électronique par la Société Organisatrice à l'adresse mail qu'ils auront indiquée dans leur espace u.

Pour les gagnants de l'Instant Gagnant

- L'email de gain sera envoyé après la validation de leurs participations.

Pour le gagnant du Tirage au Sort

- L'email de gain sera envoyé à partir du 01/10/2021.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Tout gain ne pouvant être distribué par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées du participant, d'une modification de ces coordonnées, ou pour toute autre raison, sera conservé par la Société Organisatrice.

Article 6. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES – CONFIDENTIALITE

Les Participants sont informés qu'un traitement de leurs données personnelles est réalisé dans le cadre de l'organisation du Jeu «GRAND JEU CARTE U MEMORY » par la Société Organisatrice responsable de traitement et destinataire des données.

Les données à caractère personnel sont collectées, traitées et utilisées aux fins suivantes :

- Rattachement de l'e-mail communiqué au compte Carte U (pour analyse des conditions d'éligibilité)
- Attribution d'€ Carte U au compte Carte U
- Gérer toute réclamation ou cas de fraude éventuelle,
- Enfin se conformer aux lois et règlements applicables.

La Société Organisatrice peut communiquer vos données aux entités du Groupement U (notamment COOPERATIVE U ENSEIGNE, U GIE IRIS, et les Magasins U) ainsi qu'à des prestataires externes en charge de la mise en œuvre du traitement ou à des tiers autorisés dans le cas de requêtes par les autorités compétentes. Vos données personnelles peuvent faire l'objet de transferts vers des pays situés en dehors de l'Union Européenne pour les finalités détaillées ci-dessus. Ces transferts font l'objet d'un encadrement juridique spécifique afin que ces données soient couvertes par un niveau de protection adéquat.

Vos données personnelles sont conservées 36 mois à compter de la fin du Jeu.

La Société Organisatrice peut aussi utiliser les données personnelles afin de se conformer aux lois et règlements applicables.

Dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation à l'ensemble des données vous concernant. Vous disposez également du droit de décider du sort de vos données après votre décès. Lorsque le traitement est fondé sur le consentement, vous pouvez également retirer ce consentement à tout moment.

Ces droits s'exercent :

- soit en écrivant : Coopérative U Enseigne - DPO - 20 rue d'Arcueil – CS 10043 – 94533 Rungis Cedex
- soit par email : uenseigne_donnees_personnelles@systeme-u.fr

Vous pouvez à tout moment exercer votre droit de recours auprès de l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression, d'opposition et de retrait du consentement avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Article 7. RESPONSABILITE

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survient et affectait le bon déroulement du jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique de la caisse.

Les Participants ne pourront, par conséquent, prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

Si des circonstances exceptionnelles indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, écourter, proroger, modifier, annuler ou suspendre le Jeu sans que

sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait. Dans ce cas, la Société Organisatrice vous en informera dans les meilleurs délais via le site.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article 8. MODIFICATION DU REGLEMENT

La Société Organisatrice peut être amenée à modifier le présent Règlement.

Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le site et sera déposée auprès d'un huissier identifié à l'article 10 du présent Règlement.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

Article 9. DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne à l'adresse suivante : <https://www.magasins-u.com/grand-jeu-carte-u>

Le règlement du Jeu peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société Organisatrice.

La société organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants.

Article 10. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du Jeu, à l'interprétation du règlement, ayant désigné les gagnants, à la liste des gagnants.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement, adressée par courrier postal à l'adresse suivante :

COOPERATIVE U ENSEIGNE
Direction des opérations Marketing et communication
20 rue d'Arcueil (Parc tertiaire ICADE)
CS 10043 – 94533 RUNGIS cedex

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.